

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2738>



Déclaration FSU au CTPD-21 du 25/03/08

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Comité Technique Spécial Départemental (CTSD-21) -



Publication date: mardi 25 mars 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Avant d'aborder l'analyse de la rentrée 2008 en Côte-d'Or, nous aimerions vous faire part de notre profonde indignation quant à la manière dont se déroule le « dialogue social » dans l'Académie de Dijon.

Le 27 février, un rassemblement a eu lieu devant le rectorat à l'appel de l'intersyndicale. Des collègues de toute l'académie ont fait le déplacement. Une audience avait été demandée trois semaines auparavant. Elle est restée sans réponse. Lors du rassemblement, nous avons trouvé, non seulement porte close mais des fonctionnaires de la police pour interlocuteurs ! Nous avons dû faire pression pendant plus d'une heure et demie pour obtenir qu'un représentant par établissement soit reçu. Des personnels et des syndicats s'adressent au Recteur. Et Madame la Rectrice leur répond par l'intermédiaire de la police. Devrons-nous faire transiter nos demandes d'audience par les Renseignements généraux pour espérer qu'elles soient honorées ?

Ce rassemblement et la grève du 18 mars avaient pour objet notre opposition à la rigueur budgétaire dans laquelle se déroule cette rentrée 2008. Les objectifs sont la réduction du nombre de fonctionnaires (11 200 sur le plan national) et le non remplacement d'un départ sur deux à la retraite.

– Cette rigueur budgétaire conduit à trouver des "postes à supprimer", quitte à faire travailler plus les enseignants. Ce sont 87 postes qui sont supprimés dans l'Académie au titre de la transformation en heures supplémentaires.

– Cette rigueur budgétaire conduit à trouver des postes, quitte à supprimer des formations. Dans les lycées professionnels, les BEP sont fermés pour faire place à des Bac Pro 3 ans. Donc la formation des élèves passe de 4 à 3 ans. Nous nous insurgeons contre ce type de réforme qui prive les élèves d'une possibilité de remise à niveau et qui va les pousser à terme vers l'apprentissage.

Plus méprisant et plus révoltant, cette réforme est imposée sans aucune concertation et s'applique dans une précipitation telle que l'on doit tout improviser, les programmes, les volumes horaires, les référentiels qui sont bricolés à partir de ceux du BEP, dont la rénovation arrivait à terme.

Les élèves n'auront pas de livres à la rentrée. Cette précipitation plonge les enseignants qui ont une conscience professionnelle dans un profond désarroi. Comment accepter que l'on bafoue notre travail et que l'on méprise à ce point le contenu pédagogique pour satisfaire un diktat budgétaire ?

– Cette rigueur budgétaire conduit à supprimer des postes, quitte à réduire les horaires dans certaines disciplines. En histoire-géographie, l'horaire en 6ème passe de 3 heures à 2 heures et demi, et on nous demande de former des futurs citoyens avec des horaires qui se réduisent à chaque réforme.

– Enfin, les conclusions de la commission Pochard et la prochaine parution du Livre blanc provoquent une vive inquiétude. L'objectif est de calquer le fonctionnement de l'Education nationale sur celui des entreprises privées : autonomie des établissements, évaluation selon les résultats, salaire au mérite, annualisation du temps de travail.

Si certains dénoncent les dérives pédagogistes du système, nous, nous dénonçons les dérives productivistes de cette réforme qui va délaissier les plus démunis et les rendre responsable de leur échec. Et c'est sans compter sur les effets pervers des méthodes « objectif-évaluation » déjà observés dans le privé. Des études montrent en fait que les résultats sont trafiqués pour que les objectifs soient atteints sur le papier. A-t-on le droit d'ouvrir la porte à de telles pratiques quand nous avons l'avenir de jeunes entre nos mains ? Ce rapport aborde aussi la question du recrutement, et on a tout lieu de croire que l'on s'oriente vers la disparition des concours. C'est là faire sauter le verrou garantissant l'équité sur le territoire et ouvrir la porte au clientélisme.

Analyse de la rentrée

Si, au niveau académique, une partie des suppressions de postes est justifiée par une baisse démographique, il n'en est pas de même au niveau départemental dans le second degré. Les effectifs sont en hausse de plus d'une centaine d'élèves et nous voyons 25 postes supprimés. La fermeture de postes ne résulte donc que de la rigueur budgétaire et la hausse des heures supplémentaires.

En gros, nous gagnons en effectif un établissement de la taille de Liernais et nous perdons en postes l'équivalent de trois collèges de la taille de Liernais.

Nous pouvons remarquer que 22 établissements ont un bilan (ouverture/fermeture) négatif, soit 46% des collèges, avec en particulier, le collège Champollion qui perd 4 postes. A divisions constantes, nous avons dénombré 8 établissements qui perdent un poste et même un qui en perd deux (Marcelle-Pardé). On peut remarquer aussi que deux établissements perdent un poste alors qu'ils gagent 2 divisions (Clos-de-Pouilly et Chevigny).

Il en résulte, pour les personnels, des mesures de carte scolaire (11).

Les disciplines les plus touchées aussi bien dans les fermetures que dans les mesures de carte scolaire sont les Lettres, les Mathématiques et la Technologie.

Comment ne pas pointer la contradiction entre un socle commun qui veut se concentrer sur des fondamentaux (savoir lire et compter) et la suppression des postes dans ces disciplines ?

Autre conséquence, c'est l'explosion des services partagés. 88 l'an passé, 111 cette année, soit une hausse de 25%, dont trois cas sur trois établissements différents et des niveaux différents (collège, lycée). Les distances à parcourir sont parfois importantes et sur des routes secondaires. Exemples : Selongey-Fontaine Française ; Fontaine Française-Auxonne-Quétigny-Liernais.

On assiste à la généralisation des services partagés et en grand nombre par établissement : 80% des établissements cumulent 7 ou plus CSD et CDR.

Cette situation est le fruit de la politique mise en place puisque nous assistons à des situations aberrantes. Dans une même discipline, un enseignant va faire un complément de service dans un autre établissement alors que ses collègues se voient imposer des heures supplémentaires.

Quelles vont en être les conséquences ?

- Des équipes pédagogiques fragiles,
- Un suivi des élèves (rencontre avec les parents) rendu difficile. Et c'est particulièrement problématique quand il s'agit du collège du Chapitre qui, classé *Ambition réussite*, nécessite une attention particulière.
- Du temps passé sur les routes, des frais d'essence, frais de garde d'enfant, l'usure de sa voiture personnelle.
- Les contraintes d'emploi du temps vont être importantes aussi bien pour les chefs d'établissements que pour les enseignants.

Les TZR vont être pratiquement tous sur plusieurs établissements et on doute qu'ils soient en nombre suffisant pour couvrir tous les déficits. Le recours au personnel précaire est inévitable.

L'accompagnement éducatif, dénué de contenus, va, de plus, s'imposer, sur la demande de l'Etat, dans l'ensemble

des établissements scolaires, abondé d'un budget visiblement fluctuant et impalpable. L'absence de textes officiels présentant l'organisation de l'AE est également un manque de respect, les enseignants travailleront encore dans l'urgence, comme au début de cette année avec exemple la refonte des référentiels d'évaluation au baccalauréat pour les élèves EPS.

Pour conclure, les enseignants et les personnels des établissements sont très inquiets. Hommes et femmes de terrain, vivant chaque jour auprès des élèves, des parents, s'interrogent sur la réelle qualité du service public qui pourra être dispensé aux enfants de demain. Loin de la gestion comptable ou de la spéculation boursière, ces hommes et ses femmes s'occupent des futurs citoyens... Mais quel citoyen l'Etat choisit d'avoir demain ? De quel Service public l'Etat veut-il être digne ?

La FSU 21, à Dijon, le 25 mars 2008



Fédération Syndicale Unitaire